



N°DEC80-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT LA MISE A
DISPOSITION DE CONTENANTS DEDIES EN VUE DE
LA RECUPERATION DE RADIOGRAPHIES DEPOSEES
EN DECHETTERIES DE NARROSSE ET SAINT-PAUL-
LES-DAX**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président pour toute la durée de son mandat la décision d'autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

L'Association Lions Club Orthez Béarn des Gaves souhaite assurer la récupération d'anciennes radiographies dans une démarche écolo-solidaire. Cette démarche partenariale gratuite s'inscrit dans la mise en œuvre de réduction et gestion des déchets.

DECIDE

Article 1 : De mettre à disposition gratuitement de l'Association des contenants dédiés à la collecte d'anciennes radiographies sur 2 déchetteries du Grand Dax (Narrosse, Saint-Paul-lès-Dax)

Article 2 : De signer la convention de mise à disposition venant fixer les modalités de ladite récupération d'anciennes radiographies dans une démarche éco-solidaire.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le : 02/06/2023
et publication ou notification
du : 02/06/2023

Fait le 24 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Julien DUBOIS